

**Compte rendu  
de la réunion du  
Conseil Municipal  
du 14 Janvier 2010**

Sous la présidence de M. VIEILLEDENT Michel

**Présents** : M. VIEILLEDENT Michel, Maire.

Mme PANTEL Guylaine, M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, M. PEYRE Jean-Louis, Adjoint.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal – Mme PÉDULLA Martine - Mme ROCOPLAN Andrée  
– Mme RABIÉ Catherine - M. SÉVAJOLS Francis - Mme CATHÉBRAS Mireille.

**Absents Excusés** : M. MOURGUES Fortuné – M. BRESSIEUX Jérôme – M. SÉVAJOLS François - M. PAULET François.

M. SEVAJOLS François a donné procuration à M. PEYRE Jean Louis.

M. MOURGUES Fortuné a donné procuration à M. VIEILLEDENT Michel

Mme PEDULLA Martine a été élue secrétaire.

▪ **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR MISE EN AUTO SURVEILLANCE DE LA STATION D'ÉPURATION :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de l'auto surveillance de la station d'épuration d'Ispagnac et le caractère obligatoire de ces travaux par arrêté préfectoral.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation à la suite de quoi le S.D.E.E. a été retenu pour un montant de 23 300,00 € H.T. à l'unanimité.

▪ **CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR CHEF :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste de Rédacteur chef à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

▪ **CONVENTION POUR L'ALLOTISSEMENT DES BIENS DES SECTIONS DE LONJAGNES ET DE MARAZEIL AVEC LA S.A.F.E.R :**

La commune d'Ispagnac est gestionnaire des propriétés sectionnelles majoritairement à vocation agricole.

Afin d'assurer la bonne gestion de ces propriétés, le Conseil Municipal accepte de passer une convention avec la S.A.F.E.R pour mettre en œuvre sur un plan technique et juridique les allotissements.

▪ **QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire va prendre un rendez-vous avec la Poste afin de parler du devenir de la Poste sur ISPAGNAC.

▪ **SIGNALÉTIQUE DE VILLAGE :**

Le Conseil Municipal a le désir de mettre en place des panneaux afin d'indiquer les commerces et autres centres d'intérêts à l'intérieur du village.

Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur ce qui est possible de faire.

La séance est levée à 20h00.